



Ambassade
de la République de Pologne
à Dakar

VISAS DE LONG SEJOUR (>90 JOURS, 1 AN AU MAXIMUM) – une liste des documents à présenter

Tous les documents doivent être présentés en original et accompagnés d'une photocopie lisible.

1) Exigences générales concernant tous les demandeurs de visa:

Formulaire de demande de visa dûment rempli en-ligne (site : www.e-konsulat.gov.pl) en alphabet latin en langue polonaise, française ou anglaise et signé deux fois (case n° 37 et à la fin du formulaire), sans aucune modification (!); le formulaire complété en ligne doit être imprimé – trois pages du formulaire + quatrième page portant la date et l'heure du rendez-vous au consulat	
Passport valable au moins 3 mois après la date prévue du départ du territoire de la Pologne/espace Schengen, qui contient au moins 2 pages libres/vierges et délivré depuis moins de 10 ans (<u>original + copie uniquement la page personnalisée - avec photo et données personnelles</u>)	
1 photo d'identité biométrique faite sur un fond claire, en couleur, la tête découverte, en face, taille: 3,5 cm x 4,5 cm, prise durant les 6 derniers mois; les femmes peuvent joindre sa photo avec le foulard après avoir justifié par écrit que le cela est exigé par leurs religions	
Attestation de réservation d'un billet d'avion aller-retour	
Assurance de voyage valable dans tous <u>les pays Schengen</u> (clairement indiqué dans la police d'assurance) et pour <u>une période égale ou supérieure</u> à celle du visa demandé. Le montant minimal de prise en charge - 30 000 € - doit couvrir les frais de retour pour des raisons médicales, d'une aide médicale urgente, de l'hospitalisation d'urgence et de rapatriement en cas de décès. <u>Uniquement les assurances de la liste ci-dessous seront acceptées :</u> https://www.gov.pl/attachment/ab32264c-a43d-4b88-a038-ace22545a78	
Preuve d'hébergement durant le séjour: <ul style="list-style-type: none">○ réservation d'hôtel, ou○ attestation d'hébergement mentionnant la prise en charge des frais par l'hôte (« zaproszenie » - une invitation officielle délivrée par le service de Voïvode en Pologne à la demande de l'invitant), ou○ confirmation de l'hébergement par l'entreprise invitante, ou○ preuve de la location ou de la propriété d'un bien immobilier.	

2) Justificatifs de la situation socioéconomique ou du statut du demandeur et des moyens de subsistance pour le séjour et le voyage, selon le cas :

Fonctionnaires/salariés:	arrêté de nomination ou attestation de fonction;	
	attestation d'emploi ou contrat de travail récent;	
	attestation de congé ou ordre de mission ;	
	3 derniers bulletins de salaire; relevés bancaires des 3 derniers mois	
Commerçants:	justificatif d'inscription au registre du commerce	
	NINEA	
	relevés bancaires de 3 derniers mois	
	preuve d'activité de la société (factures, bons de livraison, preuves d'envoi des marchandises etc.)	
	Le cas échéant : carte commerçant, carte import / export	

Retraités:	attestation de perception d'une pension de retraite (bulletins de pension de 3 derniers mois)	
	Copie de la carte de pension	
Etudiants : (si l'étudiant est mineur voir ci-dessous)	attestation scolaire pour l'année en cours,	
	preuve de prise en charge personnelle ou par un garant (les parents) Pour les pièces à joindre par le garant, voir cas spécifiques (fonctionnaire, commerçant, salarié, etc.)	
	copie de la pièce d'identité du garant	
Mineurs: Attention! Le dossier de visa d'un mineur doit être déposé par un de ses parents et accompagné d'une autorisation parentale de voyage signée par l'autre parent (signature légalisée)	acte de naissance (légalisé au M.A.E. du pays émetteur)	
	Copies légalisées des pièces d'identité de deux parents,	
	justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents (voir les cas spécifiques : fonctionnaire, commerçant, salarié, etc.)	
	le cas échéant, attestation scolaire pour l'année en cours; autorisation parentale légalisée de sortie du parent qui ne voyage pas avec le mineur (sauf si le parent qui voyage détient seul l'autorité parentale); le cas échéant, certificat de décès d'un parent;	
Demandeurs sans profession	preuve de lien de parenté avec le garant	
	Pour le garant, voir les cas spécifiques (fonctionnaire, commerçant, salarié etc);	
Ressortissants des pays autres que : Sénégal, Gambie, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Cap Vert	titre de séjour valable au minimum trois mois après l'expiration du visa demandé (carte de résidence, carte d'identité étrangère et preuve de résidence)	

3) Documents à présenter en fonction de l'objet du voyage, selon le cas:

Voyages effectués dans le cadre d'études (visas nationaux – D) Attention ! Le délai maximum de traitement d'une demande de visa « étudiant » est de 60 jours.	Attestation d'inscription ou de pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en Pologne	
	<ul style="list-style-type: none"> Un certificat d'inscription à un cours de la langue polonaise (au moins 9 mois – 900 heures d'enseignement) – pour les personnes qui vont étudier en polonais, ou Un certificat de connaissance du langue des études (si autre que langue officielle de votre pays) 	
	Le cas échéant : - une confirmation de paiement pour un cours de langue polonaise et / ou pour les études - une confirmation d'obtention d'une bourse	
	Diplôme du baccalauréat légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères de votre pays avec une attestation qui prouve que ce diplôme autorise à poursuivre des études supérieures dans votre pays délivrée par le Ministère de l'Education et légalisée par le Ministère des Affaires Etrangères de votre pays	
	Le cas échéant : Tous les derniers diplômes obtenus (licence, maîtrise, master...) - légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères de votre pays	
	Certificat médical confirmant qu'il n'existe aucune contre-indication à poursuivre les études	
	Lettre de motivation	
	Un document attestant le lieu de séjour/habitation de l'étudiant en Pologne – réservation d'une chambre au foyer, un contrat de location, une réservation d'hôtel ou autre.	

Visa de travail (visas nationaux – D)	Permis de travail délivré par l'office de Voïvodie en Pologne	
	Une confirmation officielle de la part de l'employeur polonais projetant l'emploi pour un étranger / un contrat de travail	
	Documents attestant les qualifications spéciales et nécessaires pour le poste de travail (diplômes, cours, stages)	
voyage touristique	Plan de voyage/séjour en Pologne (le nom de ville/villes, réservation d'hôtel, les sites touristiques, les monuments à visiter etc.)	
visite familiale/privée	Lettre d'invitation – attestation d'hébergement privé mentionnant la prise en charge des frais par l'hôte (« zaproszenie » - une invitation officielle délivrée par le service de Voïvode en Pologne à la demande de l'invitant)	
	Preuve du lien de parenté (fiche familiale d'état civil, par exemple), le cas échéant	
	Extrait d'acte de mariage transcrit à l'Etat Civil en Pologne (en cas de conjoint d'un citoyen polonais / d'une citoyenne polonaise)	
Voyage d'affaires	Lettre d'invitation d'une entreprise ou institution du pays Schengen de destination principale, précisant le motif de la visite et la (ou les) date(s), accompagnée de documents justificatifs de la relation commerciale (contrats, factures, correspondance, preuves d'importation, etc.).	
Participation à une conférence, manifestation culturelle ou sportive, un stage	des cartes d'entrée, certificats d'inscriptions ou programmes indiquant (dans la mesure du possible) le nom de l'organisme d'accueil et la durée du séjour, ou tout autre document approprié indiquant l'objet du voyage	
	une attestation d'organisateur avec confirmation de programme, de la durée du séjour, des frais etc. et, le cas échéant, une confirmation de paiement des frais d'inscription / participation.	
Mission officielle (membres de délégations officielles)	Note verbale et/ou ordre de mission précisant l'identité de la personne missionnée; intitulé officiel du poste; objet du voyage; engagement de l'entité d'origine à couvrir les frais de voyage de la personne missionnée	
Voyage ayant pour objet un traitement médical	Attestation / rapport médical(e) établi(e) par un médecin confirmant la maladie; le cas échéant : le rapport précise que la maladie ne peut être prise en charge au Sénégal	
	Document officiel émanant d'un établissement médical dans l'espace Schengen confirmant que celui-ci peut procurer le traitement médical en question et preuve d'admission du patient à cette fin;	
	Devis pour les frais médicaux;	
	Preuve de paiement des frais médicaux ou preuve de ressources financières suffisantes pour payer le traitement médical et les frais y afférents.	